

Baby Lou : Hollande capable d'instrumentaliser la polémique pour imposer la fin de la laïcité

écrit par Christine Tasin | 25 mars 2013



Nous avons tous été scandalisés par la [décision](#) de la cour de cassation donnant raison à l'employée voilée de la crèche babylou.

Bien sûr, nous aimerions comprendre les raisons de cette décision. La Cour de Cassation a-t-elle, à sa façon, tiré le signal d'alarme pour nous obliger à réagir et faire comprendre à nos gouvernants qu'il y a un vide juridique sur le rapport entre laïcité et entreprises privées ? On pourrait le penser, puisque nos lois ont été faites en fonction de nos traditions, de nos valeurs, et que la loi de 1905, en particulier, ne pouvait imaginer et encore moins prévoir l'offensive islamiste et la présence de tant de femmes voilées en France un siècle plus tard. Et c'est bien là le [rôle](#) de la Cour de cassation, juger non sur le fond mais juger de l'état du droit dans notre pays, en fonction et des textes et des jurisprudences.

J'ai tendance à le penser, à cause des verrous mis à cette chambre inventée en 1790, visant et au juste et à une justice

unique rendue sur le territoire national.

Sinon, ce serait dramatique. Cela supposerait que la dernière instance juridique, que le dernier recours du citoyen serait composée de magistrats aux ordres d'une Taubira et qu'elle chercherait à favoriser, pour des raisons obscures et fort inquiétantes, l'islamisation de la France et l'assujettissement des femmes ?

Je ne veux pas le croire. Et si je le croyais cela signifierait que la [Question Préalable de Constitutionnalité](#) qui va être étudiée le 16 avril dans cette même chambre serait rejetée avant même d'être analysée ? Cela signifierait que les procès en cours, celui de Pierre et Pascal, celui de Jacques Philarchein et de Renaud Camus ainsi que le mien (poursuivie pour avoir écrit [ce texte](#)) auront lieu et que les concepts fort vagues, comme l'a montré notre avocat, de discrimination et de haine, seraient justes et propres à condamner les humanistes, patriotes et militants de la cause anti-raciste que nous sommes tous. Je ne peux le croire. Je ne veux pas le croire. Je veux, encore un peu, rêver d'une France qui ait gardé des institutions fiables et des juges intègres.

Alors, si j'ai raison, si la Cour de Cassation n'a fait que titiller nos gouvernants pour les obliger à légiférer, cela peut être une bonne chose.

Cela peut. Mais cela peut, également, être la pire.

En effet, la [pétition](#) qui circule a été signée de drôles de gens, qui ont une drôle de façon de voir la laïcité. Et si une commission, à l'Assemblée nationale, les recevait, je crains le pire.

On trouve en effet, parmi les plus virulents pétitionnaires... des opposants à la loi sur le voile à l'école, des opposants à la loi sur la burka, et de vigoureux [attaquants de](#) Fanny Truchelut qui avait osé demander à des femmes voilées de retirer leur voile dans les parties communes de son gîte,

entreprise privée...

Comment concilier le parfait républicanisme d'une Malika Sorel, sa défense immuable d'une laïcité bien comprise avec les gesticulations laïcocides parcequ'islamophiles d'une Fourest et d'un [Peña-Ruiz](#) ou les mensonges d'un [Bidar](#), tous trois refusant de dénoncer le coran ? Comment concilier le féminisme sans concessions d'une Elisabeth Badinter, qui a su dénoncer les burkas et les compromis de celui d'une Fourest prétendant qu'il « faut comprendre » et ne pas condamner... ce qui touche l'islam alors qu'elle a passé l'essentiel de sa vie à dénoncer avec jubilation « l'intégrisme » chrétien ? On lira avec intérêt [ce texte](#) où elle regrette que l'immense Oriana Fallaci, qui a dénoncé, avant tout le monde, les [dangers de l'islam](#), n'ait pas été condamnée... pour racisme !

Bref, je crains bien que l'affaire babylou ne vienne à point nommé permettre à Valls-Hollande de tuer, au nom de la laïcité, la laïcité.

Ils ont en effet répété à l'envi qu'il fallait mettre l'article 1 de la loi de 1905 dans la constitution, élégante façon de faire disparaître la loi de 1905 et notamment l'article 2 interdisant les subventions aux cultes et les autres articles interdisant toute prise de position contraire à nos lois dans les établissements de culte.

Ils ont également répété, par la voix de Valls, qu'il fallait étendre le régime du concordat à toute la France et donc y inclure l'islam

On peut encore craindre qu'une prétendue loi sur la laïcité qui serait dénoncée comme raciste par les faux laïques qui avaient déjà dénoncé la loi sur le voile à l'école comme discriminante et raciste (merci aux syndicats de l'Education nationale qui ont été majoritaires pour avoir hurlé avec les loups !!!!) ne serve en fait qu'à taper, une fois de plus, sur un intégrisme catho moribond et surtout complètement

inoffensif pour mieux imposer l'islam partout et le favoriser.

J'espère me tromper mais je ne crois pas que quoi que ce soit de bon pour la France, pour la laïcité et pour les Français puisse sortir des mains de la majorité présidentielle actuelle. Au contraire.

Christine Tasin